



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 10 JUILLET 2015 - N° 254 -**

---

Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 2 septembre 2015

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X (Départ à 9h30)	Férial TERKI (à partir de 9h30)
X	
	X
X	
	Martin IN
X	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X (Départ à 9h30)	Valérie ROLLAND (à partir de 9h30)

**Collège C : USAGERS**

Damien **LAGARRIGUE**  
 Erwan PORTAL (suppléant)  
 Laëtitia **CASTELLA**  
 Clémentine COLOMER (suppléant)  
 Renaud **SOROT**  
 Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)  
 Chelsea **BOOTH**  
 Claire ALEXANDRE (suppléant)  
 Camille **HOULDINGER**  
 Julie DENIS (suppléant)  
 Bruno **VISSE**  
 Valentin BRUCKLER (suppléant)  
 Safiya **CISSE**  
 Alexandra HEAPE (suppléant)  
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**  
 Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	

**COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS**

Georges **BOUBY**  
 Dalila **HAMMAR**  
 Christine **LAROUJ**  
 Thierry **VINDOLET**

X	
X (Arrivée 9h45)	

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**  
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**  
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Geneviève DEGOLS
	Isabel DURAO-CABECA

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Safiya CISSE
X	
	Michel VIGNES

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 21 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**INVITES PERMANENTS PRESENTS :**

**- Directrice du Service Commun de Documentation**  
Laure LEFRANCOIS

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**  
Alain HOFFMANN  
Jean-Yves LE GUENNEC  
Olivier THALER

**- Directeurs de département**  
Denis BOUYER (PEIP)  
Bruno DURAND (Informatique)  
Gilles DESPAUX (EEA)  
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)  
Bernard GODELLE (BE)  
Stephan GASCA (DDL)  
Bruno TOURAINE (Bio : MV)

**- Chargés de missions**  
Férial TERKI

**- Chefs de service**  
Emilie BLANCHARD (cellule OF-RI)  
Lucie DUPUY DE CRESCENZO (Planning et Logistique)  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Caroline FRISOU (Affaires Générales et Juridiques)  
Nicole MAGNAN (Licences)  
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des Moyens humains et financiers)

**- Secrétaire de séance**  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **vendredi 10 juillet 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le mardi 7 juillet 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences en Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du Procès-Verbal n° 253,
3. Bilan de l'année universitaire 2014-2015,
4. Questions diverses.

**M. HALBOUT** remercie chaleureusement l'ensemble des Directeurs de Département de leur présence et du travail important réalisé tout au long de cette année universitaire. Il associe à ses remerciements les équipes pédagogiques, administratives et techniques de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. En l'absence de remarque, il propose de passer au premier point.

### 1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

#### a. ComUE

**M. HALBOUT** annonce que lors du dernier Conseil d'Administration de l'année universitaire 2014-2015 de la ComUE, le volet commun du contrat de site Languedoc Roussillon Universités a été voté. En parallèle, le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier a adopté le volet spécifique pour l'établissement.

**M. HALBOUT** invite les Conseillers à prendre connaissance des deux documents mis à disposition sur l'ENT du Conseil.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### b. ESPE

**M. HALBOUT** précise que le nouveau dossier d'accréditation a été voté. Il indique que le modèle qui a été retenu, l'« absorption » de la Faculté d'Education par l'ESPE, ne correspond pas au modèle initial qui faisait consensus entre les composantes de l'Université de Montpellier ; à savoir, une École Supérieure du Professorat et de l'Education qui aurait « fédéré » les différents acteurs de la formation des futurs enseignants.

Toutefois, **M. HALBOUT** ajoute qu'à ce jour, rien n'est encore fait car le 9 juillet dernier, le Cneser n'avait validé qu'une partie de ce dossier d'accréditation pour une seule durée de deux années.

**M. HALBOUT** pense qu'il y a de fortes chances pour que la situation actuelle n'évolue pas rapidement et que les composantes défendent toujours un modèle « fédéral ».

**M. GODELLE** demande des précisions concernant la phrase de **M. HALBOUT** « *l'Espe absorberait la Faculté d'Education* ».

**M. HALBOUT** explique que dans le nouveau projet, l'Espe reste une composante de la ComUE mais est « portée » par l'UM qui en assure la mise en œuvre et la gestion, en attendant que la ComUE dispose des moyens nécessaires, et que les dispositions réglementaires (passage aux responsabilités et compétences élargies notamment) lui permette d'assurer cette mission. Les Personnels de l'actuelle Faculté d'Education deviendraient donc personnels de l'Espe mais seraient « gérés » par l'UM.

**M. HALBOUT** reconnaît qu'il s'agit d'un modèle qu'il a personnellement du mal à comprendre !

**M. HALBOUT** rappelle qu'auparavant, l'Espe était l'équivalent d'un Pôle. Il était donc un outil fédératif qui coordonnait plusieurs composantes - Faculté des Sciences, Faculté d'Éducation et Staps pour l'Université de Montpellier - ; celles-ci étant chargées de la mise en œuvre de l'offre de formation. Le maître d'ouvrage étant l'Espe tandis que les composantes représentaient la maîtrise d'œuvre.

Cela était un bon modèle selon **M. HALBOUT**.

**M. HALBOUT** se demande si la disparition de la Faculté d'Education constitue un réel bénéfice et posera plus de problèmes qu'elle est sensé en résoudre.

### c. Politique Nationale

**M. HALBOUT** invite les Conseillers à lire les deux textes mis à disposition sur l'ENT :

- Le premier a été rédigé par la Cdus alertant le nouveau secrétaire d'Etat ainsi que le ministre, sur la distinction à faire entre les stages - cas où l'étudiant va dans une entreprise ou un laboratoire au sein desquels il est encadré - et la formation par la recherche - cas où l'étudiant se rend au sein d'un laboratoire et effectue une formation à la recherche via une UE de projet par exemple -. Il s'agit de deux notions qui sont très proches mais qui recouvrent des réalités différentes. En effet, dans un cas se posent les problématiques liées à la gratification, aux conditions de travail, au statut de l'enseignant qui encadre le stagiaire - l'étudiant n'étant pas encadré par l'enseignant, il n'y a pas lieu que ce dernier soit rémunéré -. L'encadrant du laboratoire ou de l'entreprise quant à lui réalise son activité tout en accueillant « *un chercheur en herbe* ». Dans l'autre cas, il s'agit d'une formation par la recherche. La Faculté des Sciences a rendu visible ce dernier type de formation via des UE de projet. Il faut, en conséquence, continuer à clarifier ces deux terminologies.
- le deuxième texte porte sur un « *sujet passé inaperçu* » concernant l'extinction des Emplois Avenir Professeur - EAP -. Ce dispositif permettait à un certain nombre d'étudiants de Licence d'être recrutés au sein de collèges et de lycées sous la condition de présenter les concours de l'enseignement à l'issue de leur formation. Cette année, seuls les étudiants déjà inscrits ont pu poursuivre dans ce dispositif.

Pour **M. HALBOUT**, ces textes sont des alertes sérieuses qu'il conviendra de suivre attentivement.

En l'absence de remarque sur ce sujet, **M. HALBOUT** suggère de passer au point d'actualité suivant.

### d. UM - Politique RH - Biats

**M. HALBOUT** indique qu'il a mis à disposition des membres du Conseil, les textes présentés à l'occasion du dernier Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier. Ceux-ci concernent les conclusions du groupe de travail « Ressources Humaines » portant sur les horaires et congés, les régimes indemnitaires et la gestion des personnels non titulaires Biats.

**M. GODELLE** prend la parole et regrette que la présentation de **M. HALBOUT** se fasse via des « *icônes* » plutôt qu'une présentation exhaustive des différents textes.

**M. HALBOUT** répond qu'il s'agit de points d'information dont les lettres de cadrage ont été mises en ligne en amont sur l'ENT du Conseil. Il s'agit aujourd'hui de les présenter succinctement ; les Conseillers sont prestement invités à en prendre connaissance, d'autant plus que ces dispositions seront mises en œuvre à la rentrée.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit de textes sur lesquels le Conseil n'a pas à se prononcer. Tous ont été discutés au niveau de l'Etablissement UM et certains d'entre eux, ont d'ores et déjà été approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université.

### e. UM - Politique RH - Enseignants et Enseignants chercheurs

**M. HALBOUT** indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée les textes relatifs :

- aux aménagements de services pour les enseignants du second degré,
- à la modulation des services pour les nouveaux entrants et qui comprend une réduction de service d'1/3 pour les nouveaux Maîtres de conférences,
- à la politique en matière d'attribution de l'éméritat,
- au cadrage du référentiel pour l'année universitaire 2015-2016.

Concernant ce dernier texte, **M. HALBOUT** rappelle qu'il n'y a pas de changement : « *chaque composante conserve les habitudes qui étaient les siennes dans le cadre des deux anciens établissements UM1 et UM2.* »

**M. HALBOUT** rappelle à ce sujet que la Faculté des Sciences de Montpellier a approuvé son référentiel au printemps dernier.

**M. HALBOUT** indique que les résultats des recrutements définitifs, avec les choix de candidats sur la campagne d'emplois enseignants chercheurs, sont également disponibles sur l'ENT.

**M. GODELLE** revient sur le texte d'attribution de l'éméritat et demande quels changements ont été opérés. Il rappelle que le système d'attribution de l'Université Montpellier 1 était différent de celui de l'Université Montpellier 2.

**M. HALBOUT** projette le document et précise que « *l'éméritat est attribué pour une année lors d'une première demande et son renouvellement doit être demandé ensuite pour deux ans sans limite de durée.* »

Pour **M. GODELLE**, il était important de préciser les deux systèmes.

**M. HALBOUT** ajoute que le processus adopté est plutôt celui de l'ex Université Montpellier 1.

**M. IMBERT** souhaite revenir sur la politique Ressources Humaines Biats. Il précise qu'il trouve les documents très incomplets et encourage les Directeurs de Département à faire remonter leurs observations car ces dispositions auront de nombreuses conséquences sur les personnels administratifs et techniques de la Faculté.

**M. IMBERT** prend l'exemple des heures supplémentaires qui ne peuvent être payées et doivent être récupérées sous forme de congés dans une période de deux mois. Cela peut notamment poser problème pour les techniciens de salle de TP...

En l'absence de nouvelle remarque à ce sujet, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

#### f. UM - Vie étudiante

**M. HALBOUT** indique qu'il donnera la parole à **Mme CISSE** et **M. SOROT**, Représentants étudiants et Chargés de mission pour le bilan relatif à la Vie étudiante.

**M. HALBOUT** précise qu'il a mis en ligne sur l'ENT, la charte de l'étudiant engagé qui, notamment, protège celles et ceux qui s'impliquent dans la vie associative - au niveau des absences et lors du passage des examens -.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### g. Prochain Conseil - 2 septembre 2015 -

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le Mercredi 2 septembre 2015, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du Procès-Verbal n° 254,
3. Point sur la rentrée 2015,
4. Vote des MCC,
5. Vote sur le DU de Césure,
6. Présentation de la lettre de cadrage Budgétaire,
7. Présentation de la lettre de cadrage pour la campagne d'emplois Biats,
8. Présentation de la lettre de cadrage pour la campagne d'emplois E et EC,
9. Questions diverses.

Il s'agit de préparer le travail de Conseils suivant et les différents textes présentés feront l'objet d'un premier débat, pour un vote lors de Conseil ultérieur. Comme il s'agit d'un Conseil de « rentrée », il n'y aura pas de bureau la semaine précédente.

**M. HALBOUT** rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire en le contactant directement et/ou **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.



## 2) APPROBATION DU PV N° 253

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** sollicite **M. GUEVELLOU** et informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de vingt-quatre et que :

- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme GALL-BORRUT** a donné procuration à **Mme TERKI**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **M. LE CLEZIO**,
- **Mme MARTINAND** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **M. NOBILI** a donné procuration à **M. IN**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **M. VIGNES**,

**M. HALBOUT** remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle et la diffusion de ce document qui est diffusé dans les délais et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler concernant ce procès-verbal.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 253 du 10 juin 2015.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 253 du 10 juin 2015 recueille un avis FAVORABLE.

## 3 BILAN DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015

**M. HALBOUT** informe le Conseil que ce troisième point comprendra la présentation du bilan annuel de l'activité de la Faculté des Sciences au niveau central puis, un point de situation de chaque Département présenté par leurs Directeurs respectifs. Préalablement, il souhaite opérer un focus sur le dispositif de césure qui sera présenté par **M. THALER**, Directeur adjoint en charge de l'Insertion professionnelle et de la Professionnalisation des formations. Un focus relatif aux Masters sera ensuite réalisé par **M. HOFFMANN**, Directeur adjoint en charge de la Coordination des masters.

### a. Focus Césure

**M. HALBOUT** invite **M. THALER** à le rejoindre afin de présenter le focus relatif à la césure. Il indique qu'il invitera, à l'issue de cette présentation, le Conseil à débattre sur ce sujet.

**M. THALER** salue les membres du Conseil et informe l'Assemblée qu'il va présenter le dispositif de Césure de la Faculté en précisant « *qu'il doit être à la fois spécifique et qualitatif.* » La discussion est ouverte au Conseil ce jour afin qu'une décision puisse être prise d'ici le mois de septembre prochain et en conséquence, de proposer la césure aux étudiants de la Faculté des Sciences, dès la rentrée 2015.

**M. THALER** présente le dispositif de Césure - *cf. Annexe 1* -.

**M. HALBOUT** souhaite que cette formation puisse demeurer dans le cadre d'un partenariat avec les composantes du site Triolet. A cet effet, lors de la réunion de Direction, il a été discuté le fait notamment d'associer Polytech et l'IAE.

**Mme ROLLAND** se demande pourquoi le terme de Diplôme Universitaire - DU - est associé à ce dispositif ?

**M. THALER** répond que ce dernier a été mis en place, l'an dernier, sous ce format. Aussi, il précise qu'il s'agit ici d'une « *question technique* » : le souhait est de pouvoir donner un statut à l'étudiant qui ne sera pas inscrit au sein d'un parcours. Toutefois, **M. THALER** est prêt à accepter toute autre position terminologique pouvant se substituer au terme DU.

**M. THALER** précise donc que l'expression DU a été retenue à l'issue d'une réflexion portée par l'Université Montpellier 2 lors de l'année universitaire 2014-2015. Il souhaite réaliser un état des lieux ce jour en Conseil pour qu'un débat puisse avoir lieu au plus vite et ce, afin que les candidatures puissent être prises en compte dès le mois de septembre prochain.

**M. THALER** est conscient que les délais sont très courts ; c'est pourquoi il propose au Conseil de réagir très rapidement, sachant qu'un bilan sera dressé dès 2016 afin de construire un dispositif pérenne et satisfaisant pour les années suivantes.

**Mme JOAB** demande ce qui motive le choix d'ouvrir un Diplôme Universitaire dans le cadre de ce dispositif et ce qui pourrait le distinguer des autres DU - n'ayant que pour but, d'insérer un certain nombre d'étudiants notamment ceux qui sont au chômage -.

**M. THALER** explique que les étudiants ont deux besoins récurrents que l'on retrouve fréquemment dans un grand nombre de formations :

- l'étudiant entre dans un cursus et se pose à un moment donné des questions relatives à la pertinence et à la faisabilité de son cursus. Ainsi, il souhaite bénéficier d'une expérience concrète afin de se confronter au monde du travail pour mieux s'assurer que la voie dans laquelle il est inscrit est la bonne. Il s'agit ici du besoin le plus fréquent.
- l'étudiant est très « *fraichement diplômé* » et reçoit des propositions de contrat de la part de certains employeurs, sous réserve qu'il puisse poursuivre son stage jusqu'au mois de décembre. Il s'agit ici d'un système de jonction.

**M. THALER** indique que dans certains établissements universitaires et écoles d'ingénieurs ; un statut de césure ou d'insertion d'une durée de trois mois est proposé à l'étudiant afin de répondre au besoin de l'entreprise.

Pour **M. IMBERT**, le principal piège est de fournir de la « *main d'œuvre bon marché aux entreprises* ». Il note qu'il s'agit peut-être d'une demande de la part des étudiants mais, le rôle de la Faculté n'est certainement pas d'aller dans ce sens-là !

**M. IMBERT** rappelle que pour cette raison, l'Université de Montpellier doit se conformer à la réglementation sur les stages pour éviter les pratiques abusives de certaines structures du privé mais aussi du secteur public...

**M. IMBERT** note que les étudiants qui ont obtenu leur L3 ou leur M1 sont formés. Il y a un réel souci de contrôle.

Ainsi, **M. IMBERT** relève qu'effectivement, il existe une forte demande de la part d'étudiants de L3 qui souhaitent une prolongation de stage de deux/trois mois pour ensuite être employés. La Faculté est donc en position de force car ces étudiants sont bien formés.

**M. THALER** se remémore un cas sensible qu'il a dû gérer il y a quelques années. Il s'agissait d'un statut « *d'enseignement divers* » au sein duquel étaient inscrits plus d'une centaine d'étudiants : « *il est hors de question de revenir à ce dispositif !* »

**M. LEMOIGNO** voit une autre utilité à ce DU de césure qui interviendrait dans le cadre d'un autre dispositif à l'occasion de l'année universitaire 2015-2016 : « *l'orientation active !* ».

**M. LEMOIGNO** explique que le problème actuel est que le Rectorat ne souhaite pas proposer le dispositif d'orientation active dans l'application APB. En conséquence, celui-ci n'apparaîtra pas dans le choix des lycéens. A l'inverse, une année « *qualifiante* » ou « *diplômante* » pourra être visible pour le futur étudiant. Si un DU de césure de « *remédiation* » était mis en place, cela permettrait aux étudiants bacheliers d'intégrer l'Université et de se « *remettre à niveau* » puis, de se voir proposer une orientation plus adéquate que celle effectuée dans le cadre du lycée et qui se révèle malheureusement, souvent inappropriée.

**M. THALER** trouve que cette idée est très intéressante même si elle n'a pas été évoquée dans le cadre de l'expérimentation 2014-2015. Il faut y réfléchir mais de manière spécifique car il s'agit d'un « *versant important* ».

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. PECOUL**.

**M. PECOUL** demande s'il ne serait pas possible de proposer la césure dans certains cursus. En effet, il explique qu'un grand nombre d'établissements s'aperçoivent que les enseignements des matières fondamentales de première année, sont « *boudés* » par les jeunes titulaires du baccalauréat ou sortant des classes préparatoires. Placer la césure plus tôt créerait un autre avantage : celui d'engendrer une « *appétence* » pour ces disciplines fondamentales. Ainsi, cette immersion permettrait effectivement à l'étudiant de constater qu'il a des lacunes et que celles-ci peuvent être comblées par des cours de Mathématiques ou de Physique.

**M. PECOUL** indique qu'il s'agit d'une simple remarque. Il se doute que des problèmes logistiques se posent mais il confirme que cela pourrait créer un regain d'intérêt pour des disciplines fondamentales qui sont souvent considérées comme mineures par les étudiants. Ces derniers raisonnent avec leur « *mentalité d'étudiant n'ayant pas encore été confrontés à des problèmes opérationnels*. »

**M. GODELLE** demande la parole et précise que plusieurs remarques ont été formulées à l'occasion d'un Bureau du Département Biologie Ecologie. La première porte sur le calendrier. En effet, des demandes d'étudiants ont été déjà exprimées concernant la possibilité d'effectuer une période de césure. Ce qui peut être handicapant est qu'une demande de stage à l'étranger a été initiée, avec la possibilité d'un départ au début du mois d'octobre prochain.

**M. THALER** rappelle que ce dispositif sera mis en place dès le mois de septembre.

**M. GODELLE** pense que dans ce cadre-là, il serait intéressant d'avoir un traitement rapide et plus efficace « *au fil de l'eau.* »

**M. THALER** explique qu'à moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 2016, si le dispositif est pérennisé, il y aura un appel à candidatures qui sera opéré bien en amont. Il rappelle que cette année, la Faculté se retrouve un petit peu « *coincée* » du fait de la délégation de ce dispositif entre les services de l'UM et ceux de la composante.

**M. THALER** ajoute que si un « *Enseignant chercheur responsable* » atteste qu'un étudiant a un projet à l'étranger débutant le 5 octobre prochain, la Commission pédagogique se réunira. En outre, si administrativement parlant, il est possible de trouver ponctuellement une facilité de traitement, alors le nécessaire sera fait. Le souci est de pouvoir mettre en place un dispositif nouveau rapidement au sein de la Faculté.

**M. GODELLE** précise que sa question ne porte pas sur l'année de transition mais sur le futur...

**M. THALER** indique que pour les années à venir, il est souhaitable que le calendrier débute plus tôt. Ainsi, les étudiants pourraient envisager leur césure aux mois de mai ou de juin de l'année moins une et une réponse de principe pourrait leur être donnée en juillet afin qu'ils puissent démarrer dès septembre.

**M. GODELLE** ajoute que cela doit être également possible pour les étudiants qui ont des projets tardifs.

Pour l'année 2016-2017, **M. THALER** est totalement d'accord concernant cette approche anticipative.

**M. HOFFMANN** fait part d'un problème pour certains étudiants inscrits à l'Ema durant cette année de césure. Il précise que les étudiants boursiers suivant un DU - tel que celui de césure - ne bénéficieront plus du versement de leurs bourses. Ils ne retrouveront leurs droits que l'année suivante !

**M. THALER** explique que tout comme durant les études, le système de bourses est suspendu mais pas annulé ; le Crous validant le fait qu'il s'agit d'une année zéro.

**M. HOFFMANN** est « *géné* » par le fait que dans sa présentation, **M. THALER** exclut les étudiants qui se rendent dans les écoles d'ingénieurs. Au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, il existe des Masters co-diplomants où il faut trouver une année de vacance afin que les étudiants puissent réaliser leur troisième année d'ingénieur sans qu'ils ne soient considérés comme redoublants. « *Des astuces, parfois tirées par les cheveux, ont été trouvées pour ces étudiants boursiers !* »

**M. HALBOUT** répond qu'il s'agit, en l'espèce, d'une situation très particulière. Les étudiants poursuivent en réalité leurs études dans une école d'ingénieurs au sein de laquelle ils sont inscrits. Dans ce cas-là, il ne s'agit pas d'une réelle césure dans leurs études ; ce dispositif s'adressant à des jeunes qui ont fini leur formation et qui vont effectuer un stage.

**M. GODELLE** souhaite faire part d'un point qui a été souligné en Bureau de Département. Il a été demandé à ce que l'équipe pédagogique du diplôme dans lequel s'insère le DU puisse émettre un avis indiquant si le projet a été monté ou non correctement.

**M. THALER** répond qu'il a été envisagé de renseigner une fiche descriptive de projet permettant de recueillir la caution pédagogique d'un Enseignant chercheur. Concernant la convention de stage, ceci sera bien géré.

**M. GODELLE** pense que le seul aval d'un Enseignant chercheur n'est pas aussi satisfaisant que celui d'une équipe pédagogique. En effet, il y a des risques que l'étudiant se dirige vers l'Enseignant chercheur susceptible de valider son projet.

**M. GODELLE** préférerait que la demande soit soumise auprès d'une équipe, émettant un avis collégial.

**M. IMBERT** craint également que l'Enseignant chercheur ne fasse passer cela avec des Sps.

**M. THALER** prend note de la demande liée à « l'équipe pédagogique » devant à la fois veiller sur l'esprit et le bien-fondé du projet. Il rappelle qu'il avait évoqué l'idée d'un « référent » au sens de « tuteur ». Toutefois, pour des raisons techniques, la convention de stage prévoit un tuteur enseignant. Le projet de césure de l'étudiant pourrait ainsi être validé par une équipe pédagogique et ce dernier, pourrait ensuite être suivi « *techniquement* » par un enseignant.

Pour **M. GODELLE**, il est important que l'équipe pédagogique validant le projet de l'étudiant, soit celle dont dépend le diplôme.

**M. THALER** ajoute qu'elle doit être effectivement représentée.

**M. IMBERT** craint qu'un étudiant boursier partant en stage avec la césure y perde financièrement. Il demande s'il ne serait pas possible de rencontrer le Crous afin d'initier une discussion pour que l'étudiant ne perde pas ses bourses ou du moins, ne voit pas ses revenus diminuer - une partie de ses bourses pourrait lui être versée afin que le montant de celles-ci, additionnées à la gratification de stage, soient égales à ce qu'il perçoit normalement en tant que boursier -.

**M. THALER** valide cette piste de discussion. De plus, il indique que le Crous soutient activement les initiatives étudiantes, en particulier, les projets de départ à l'étranger. Cet organisme intervient ainsi en matière de logement, de déplacement, ...

**M. THALER** fait part d'un cas qu'il a eu à gérer cette année : une étudiante s'est retrouvée dans la situation décrite précédemment ; l'entreprise a fait le choix de prendre en charge ses tickets repas.

**M. THALER** pense qu'il est toujours possible de trouver des solutions dans ce cas présent.

Par ailleurs, **M. THALER** est favorable à ce qu'une discussion soit initiée avec le Crous sur ce dispositif.

**Mme CISSE** rappelle qu'un étudiant peut bénéficier de ses bourses uniquement s'il est inscrit à une formation diplômante. Elle rappelle la discussion intervenue antérieurement en Conseil et relative aux bourses pour le semestre de remédiation.

En conséquence, **Mme CISSE** propose d'alléger les frais d'inscription car un étudiant boursier ne les paye pas.

**M. THALER** note cette proposition et rappelle qu'il existe un fond social étudiant. La Faculté des Sciences serait ravie de récupérer les ressources de ce fond social pour aider ces étudiants à honorer leurs frais d'inscription.

**Mme CISSE** remarque que si la Faculté se sert du Fsdie et des aides du Crous et si le nombre d'étudiants augmente, cela posera un problème car il n'existera plus de fond pour aider les étudiants prioritairement en matière de logement.

**M. THALER** explique que pour dix étudiants, neuf n'ont eu aucun problème à payer leur inscription à la césure. « *Ils auraient même été surpris de ne devoir rien payer !* »

**M. THALER** fait part du cas de figure évoqué par **Mme CISSE** relatif à la perte du fond social.

**M. IMBERT** constate qu'il s'agit d'un problème d'auto censure.

**M. THALER** lui répond qu'il n'y a aucun problème d'auto censure, « *ça ne choque pas les étudiants de payer 150 Euros pour s'inscrire à l'université !* »

**Mme CISSE** intervient et alerte sur le fait que les étudiants boursiers ne doivent pas se sentir rejetés.

**M. IMBERT** souhaite faire une dernière remarque concernant la position de cette année de césure. Il a l'impression que celle-ci arrive essentiellement en fin de parcours L3 et M2. De ce fait, il a du mal à comprendre son intérêt.

**M. THALER** reformule la question de **M. IMBERT** : « *Si nous octroyons cette année de Césure, sans réflexion, aux diplômés de Licence ou Master dits pro, sommes-nous en contradiction avec notre objectif et allons-nous favoriser un processus que nous cherchons à éviter ... les emplois déguisés ?* ».

**M. THALER** pense que la logique de césure est un dispositif destiné à orienter les étudiants venant d'une L3 générale et souhaitant poursuivre leurs études en Master.

**M. THALER** indique que pour la majorité des étudiants ayant sollicité cette année de césure, il s'agit d'un choix volontaire. Ils avaient des besoins à l'origine de leur démarche et en effectuant cette année, ils ont pu répondre à toutes les questions qu'ils se posaient avant de pouvoir reprendre leur Master par la suite.

Pour **M. THALER**, la Faculté sait ce qu'elle veut éviter et elle saura comment y parvenir.

Concernant les étudiants de M2, **M. GODELLE** note qu'il est assez fréquent que ces derniers ne trouvent pas de thèse immédiatement après l'obtention de leur diplôme. Ainsi, une année supplémentaire leur permettra d'acquérir une expérience à l'étranger et de s'ouvrir vers les thèses à l'International. Pour cette raison, il est intéressant d'avoir ce système de césure après le Master 2.

**M. GODELLE** retient que d'après la réglementation, la durée de stage ne doit être que de six mois maximum dans une même année universitaire.

**M. THALER** explique que la Faculté « *n'échappera pas* » aux dispositions réglementaires des stages mais l'étudiant, en combinant plusieurs structures, peut dépasser ce délai de six mois. C'est ce qu'il se passe avec cette année de césure.

**M. GODELLE** remarque que pour les étudiants qui sont en difficulté et en quête de ré orientation, le fait de pouvoir suivre un certain nombre d'enseignements « *ratés* » les années précédentes, peut s'avérer aussi intéressant.

**M. GODELLE** termine son intervention sur l'importance de disposer d'un schéma descriptif sur cette année de césure en résumant les aspects concrets tels que la durée des stages, les cours, les modalités de consultation de l'équipe pédagogique, les apports de cette année de césure,... Ce document pourrait être diffusé aux étudiants qui se posent de très nombreuses questions.

**M. THALER** fait le lien avec le débat relatif à l'autocensure : « *Si l'on veut éviter l'auto censure, il faut une accroche !* »

**M. THALER** indique que **M. TUGAUT-BRIGARDIS** assurant la gestion du volet Stage au sein de la Faculté des Sciences, a déjà évoqué ce point avec lui. Il est effectivement indispensable d'élaborer un tel document.

En attendant la rédaction de ce fascicule, **M. GODELLE** propose d'orienter les étudiants intéressés vers **M. THALER**.

**Mme CISSE** insiste sur l'importance d'ouvrir ce dispositif à tous les cursus, « *aussi bien aux L1 qu'aux M2* ». « *Cela leur permettrait également de mieux s'orienter en découvrant le milieu professionnel.* »

**M. HALBOUT** note qu'il n'a pas entendu, de la part des Conseillers, d'obstacles à la mise en place de ce dispositif.

**M. HALBOUT** rappelle que **M. GODELLE** souhaite qu'il soit adressé des messages clairs aux étudiants. Ce point sera mis à l'ordre du jour du Conseil de la rentrée. Dès lors et sauf avis contraire, un vote sera proposé sur le principe d'ouverture de cette formation.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** retient de ce débat que l'appellation de Diplôme Universitaire n'est peut-être pas la plus adaptée.

**M. LEMOIGNO** a parlé de formation qualifiante et non-diplômante : il faut en conséquence travailler davantage sur ce concept.

**M. HALBOUT** souhaite que cette formation puisse être accessible et ouverte à tous les étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** demande à **M. THALER** de préciser dans son mémo le fait que cette année de césure sera suivie par une équipe pédagogique et non par un seul enseignant.

**M. HALBOUT** résume l'ensemble des interventions :

- Ouverture à la rentrée prochaine,
- Ouverture pour toutes les années universitaire,
- Formation plutôt qualifiante que diplômante,
- Validation par une équipe pédagogique.

**M. HALBOUT** propose au Conseil un vote formel sur ce dispositif de césure.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 21

*Le Conseil VALIDE le principe relatif à la césure et propose d'en débattre lors du prochain Conseil de septembre.*

**M. HALBOUT** remercie **M. THALER** pour sa présentation et la qualité du débat.

En l'absence de nouvelle question, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### **b. Focus LMD4 Masters**

**M. HALBOUT** demande à **M. HOFFMANN** de présenter l'état d'avancement des MCC Masters ; un important travail ayant été réalisé à ce sujet.

**M. HOFFMANN** indique qu'il a collecté les Modalités de Contrôle des Connaissances pour les 1 427 UE. « *Les responsables de mentions ont très bien travaillé !* ». Toutefois, il précise que les responsables d'UE et de mentions doivent encore vérifier que celles-ci correspondent bien à ce qu'ils souhaitaient au départ.

**M. HOFFMANN** rappelle que toutes ces Unités d'Enseignement rassemblées sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

**M. HOFFMANN** informe l'Assistance que si les MCC pour les UE sont votées lors du Conseil de septembre prochain, elles seront alors intégrées dans le logiciel Apogée qui pourra être immédiatement paramétré par les services de Scolarité.

**M. HOFFMANN** remercie tous les acteurs qui se sont investis. Cependant, il reste encore du travail à effectuer ...

**M. HALBOUT** prend la parole et confirme que le document relatif aux MCC pour les UE est disponible sur l'ENT et sera validé lors du Conseil de septembre prochain.

**M. HOFFMANN** précise que « *la case Responsable d'UE* » a été supprimée car certains Départements ont chargé les secrétariats de collecter et de compléter les MCC. Il n'était pas possible de mettre les secrétariats comme responsable d'UE.

**M. HALBOUT** remercie **M. HOFFMANN**.

#### **c. Focus Vie étudiante**

**M. HALBOUT** présente **Mme CISSE** et **M. SOROT**, tous deux Chargés de mission Étudiants FdS et les invite à le rejoindre pour présenter un point sur la vie étudiante.

**M. HALBOUT** rappelle que **Mme CISSE** a été nommée lors du précédent Conseil et que **M. SOROT**, en sa qualité de Chargé de mission, a déjà réalisé un remarquable travail sur la vie associative étudiante.

**M. HALBOUT** demande à **Mme CISSE** de préparer, pour le Conseil de septembre, un point de situation sur la vie sociale et culturelle estudiantine.

**M. HALBOUT** demande à **M. SOROT** de procéder à sa présentation sur la vie associative des étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. SOROT** rappelle qu'il a été nommé en mai 2015 en qualité de Chargé de mission Vie associative. Depuis lors, il a rencontré l'ensemble des associations étudiantes en plus des rencontres organisées par **M GUEVELLOU** et **Mme GAUCERAND** - qui sont intervenues durant les mois de février, avril et juin derniers -.

**M. SOROT** informe le Conseil que lors de ces rencontres Associations-Direction de la Faculté des Sciences, plusieurs thèmes ont été abordés dont, notamment, les demandes de subventions. Ont été également évoquées, l'organisation du Festisciences et les très nombreuses questions que se posent les associations.

Par ailleurs, **M. SOROT** explique qu'il a réalisé un stage au sein du secrétariat de Direction de la Faculté où il a pu réaliser une plaquette de présentation des associations. Pour cela, il a effectué un recensement de l'ensemble des associations présentes sur le campus Triolet.

**M. SOROT** précise que cette année, se sont créées quatre nouvelles structures.

**M. SOROT** présente la plaquette des associations - *cf. Annexe 2* -.

En outre, **M. SOROT** a élaboré un guide qui présente le mode de fonctionnement d'une association, de sa création à sa dissolution. Ce support répond à toutes les questions que peuvent se poser les associations.

**M. SOROT** indique que ce document est, pour l'instant, une ébauche qui sera, par la suite, mise à disposition sur le site web de la Faculté.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il n'existe pas de Bureau de la vie étudiante - Bve - au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier. Toutefois, plusieurs associations sont présentes et, il est important de les fédérer et de les accompagner. Ce travail est réalisé en collaboration avec la Direction, **Mme GAUCERAND** et lui-même ainsi, que le Bve de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle qu'en novembre prochain se déroulera Festisciences 2015, organisé par les associations de la composante. Lors de cette journée, auront notamment lieu la présentation des Masters, un focus sur les Relations Internationales, une conférence grand public par Guillaume LECOINTRE, ...

En l'absence de question, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### **d. Rapport d'activité de la Faculté des Sciences**

**M. HALBOUT** précise qu'une photo de « *la nouvelle entrée de la Faculté des Sciences de Montpellier est symboliquement présente sur la première page du rapport d'activité* ». Il est important que les étudiants qui franchissent la porte du bâtiment se sentent bien accueillis au sein de la composante FdS !

**M. HALBOUT** précise que les chaînes d'inscriptions Licences et Masters se passent bien. Un reportage a été diffusé sur France 3 Languedoc Roussillon dans le cadre duquel **Mme DEGOLS** a répondu à une interview.

**M. HALBOUT** note qu'il n'y a plus de « *file d'attente* » comme cela a pu être constaté il y a quelques années sur le site du campus Triolet ou encore aujourd'hui dans d'autres établissements universitaires !

**M. HALBOUT** relève qu'un important travail a été réalisé en amont par les équipes administratives sous l'égide de **M. GUEVELLOU** et **Mme BLANCHARD**. « *Il est important pour la Faculté des Sciences qu'il n'y ait pas des familles attendant en pleine chaleur ou qui soient mal orientées !* »

**M. HALBOUT** présente le rapport d'activité et débute par le mot du Directeur - *cf. Annexe 3* -.

**M. LE CLEZIO** demande à **M. HALBOUT** de lui expliquer ce qui est mis en place pour favoriser le départ à l'étranger des étudiants de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** indique qu'au cours de ces deux dernières années, une meilleure communication interne a été mise en place. Ainsi, des réunions d'information ont été instituées à l'automne : celles-ci ont eu un succès important et ont permis de répondre aux diverses questions des étudiants. Par ailleurs, la Faculté est en phase d'analyse des différentes collaborations et coopérations existantes : « *il est préférable qu'un étudiant partant à l'étranger, aille dans un lieu connu, puisse valider un certain nombre d'UE et revienne en France pour mettre à profit ce qu'il a appris.* ». Enfin, il a été institué le versement d'une bourse spécifique, à cet effet, la Faculté a pris sur ses fonds propres pour compléter les bourses à destination des étudiants méritants. « *On a ainsi modulé les bourses générales - financées par la Région - en fonction des indices boursiers des étudiants et des suppléments ont été apportés par la Faculté pour inciter les étudiants méritants à partir et ainsi se projeter à l'étranger.* »

**M. LE CLEZIO** note qu'il y a un double obstacle pour les étudiants en difficulté financière. Le premier consiste à connaître les possibilités et les conditions d'attribution de cette bourse ; le second concerne l'absence d'aide de la part du pays où l'étudiant se trouve. En effet, on n'y retrouve pas la « *même philosophie* » qu'en France et l'étudiant se retrouve souvent avec une charge financière notable suite à son départ.

**M. HALBOUT** explique que dans le dispositif mis en place par la composante, il a abandonné la proposition qui avait été faite par l'Université Montpellier 2 concernant la modulation de la bourse en fonction du pays. Les situations sont très différentes d'une région à une autre dans un même pays. Ainsi, le coût de la vie en Angleterre est très différent si l'on se trouve à Londres ou au Sud du pays. Les étudiants adaptent leur destination en fonction de leurs moyens ; la Faculté ne peut pas rééquilibrer financièrement, sachant que les expériences sont tout aussi intéressantes quel que soit le lieu choisi.

**M. HALBOUT** poursuit son intervention en présentant un point de situation sur les moyens financiers de la composante. Il rappelle l'importance de maintenir l'état des locaux pédagogique. La Faculté des Sciences doit prendre de plus en plus de moyens sur ses crédits pour l'entretien, notamment pour les salles de TP qui doivent demeurer aux normes de sécurité. Il rappelle que c'est de la responsabilité directe de l'Université de Montpellier de maintenir le campus aux normes en vigueur.

**M. HALBOUT** synthétise les principaux points d'attention développés dans la première partie du « *Mot du Directeur* » :

- La fusion avec ses impacts,
- l'offre de formation de la Faculté et le lien avec la Recherche,
- la réussite des étudiants qui « *passent de leur inscription à l'université, à la mobilité internationale et à leur insertion ...* »,
- La consolidation des moyens de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. GUEVELLOU** afin qu'il puisse présenter le rapport d'activité mis à la disposition des Conseillers sur l'ENT. Il rappelle qu'un important travail a été mené par les services administratifs pour réaliser ce bilan d'activité qui comprend un certain nombre de chiffres clés d'autant plus intéressants qu'ils permettent de décrire l'activité de la composante, durant une année universitaire.

**M. GUEVELLOU** poursuit la présentation du rapport d'activité. Il précise toutefois que le document reste et demeure, à ce jour, partiel. Il aurait souhaité que celui-ci puisse être plus étoffé lors de sa restitution mais, cela n'a pas été possible en cette fin d'année universitaire, par manque de temps... Ainsi, certaines rubriques n'ont pas pu être complétées... Il a cependant souhaité présenter au Conseil ce qui à ses yeux, constitue une « *vraie photographie* » relative à un certain nombre d'indicateurs reflétant le bilan de l'année écoulée.

Concernant les organigrammes de la structure, **M. HALBOUT** rappelle qu'il n'y a pas eu un changement majeur cette année. En revanche, durant l'année universitaire 2015-2016, le Service Informatique de la Faculté intégrera la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de l'Université de Montpellier. Ce processus est entamé depuis plus d'un an et a abouti, à l'issue d'un dialogue mené avec l'ensemble des acteurs très investis.

S'agissant du point Finances, **M. GUEVELLOU** précise qu'il a été difficile de fournir des indicateurs probants du fait de la « *mise en veille temporaire* » de l'application Pilotage BO.

**M. HALBOUT** note que les dotations obtenues par la Faculté des Sciences de Montpellier sont entièrement dépensées : « *la composante dépense tous ses crédits !* » Le taux d'exécution pour l'année 2014 avoisine 98% ! C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'initier plusieurs phases financières - notamment pour l'attribution des projets pédagogiques - et ce, afin que les éventuels reliquats ou reports soient directement investis. « *La Faculté n'a pas un budget de complaisance !* ».

**M. HALBOUT** souligne qu'en parallèle, la Faculté a des taux d'exécution au niveau des recettes qui dépassent les 100%. Cela signifie que chaque année, les recettes excèdent les prévisions. « *Nous avons donc des comptes plutôt bien équilibrés !* ».

Ensuite, **M. HALBOUT** rappelle que la Faculté s'accorde une légère marge de manœuvre concernant les dépenses de personnels en menant une politique stricte en termes d'heures complémentaires. En parallèle, les investissements se portent sur les projets pédagogiques et les programmes à long terme.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de clore l'année avec un budget équilibré et le plus sincère possible.

**M. BOUBY** demande la parole et intervient au sujet de difficultés de gestion actuellement constatées. Selon lui, il ne sert à rien d'insister auprès des gestionnaires sur le taux de consommation des budgets des Départements au mois de juin car pour la plupart d'entre eux, les dépenses sont effectuées à partir de la rentrée.



**M. HALBOUT** lui répond qu'il « *n'importe pas* » les gestionnaires : il s'agit d'une information qui à ses yeux, s'avère indispensable à cette époque de l'année universitaire.

**M. BOUBY** précise qu'il y a des messages forts venant de l'Université et qu'à chaque fois, « *on vient embêter les gestionnaires !* ». Il faut faire comprendre aux services centraux que les principales consommations budgétaires ne s'amorcent qu'à partir du mois de septembre.

**M. BOUBY** relève un deuxième problème qui affecterait notamment le Département Chimie mais aussi les autres... Ce dernier concerne une rumeur selon laquelle le logiciel Sifac fermerait mi-novembre : il ne serait donc plus possible d'engager des factures à partir de cette date-là ! Cela signifie donc que le gestionnaire stoppera son activité une semaine avant pour renseigner Sifac.

**M. BOUBY** prend l'exemple de la gestion de sa salle pour les projets tuteurés. Au premier semestre, les étudiants rentrent au 15 septembre. Le temps d'effectuer la demande de devis, son envoi et la réception des produits, le processus ne sera pas achevé avant mi-novembre voire... début décembre ! Cela pose donc un problème et si cela se passe de cette manière, « *comme cela l'a été évoqué en bureau du Département* », la Chimie n'aura pas de projets tuteurés au second semestre !

**M. BOUBY** s'interroge sur « *ces bruits qui courent* » et il informera le CHSCT de l'impossibilité de travailler en Enseignement, en fermant les comptes pendant une durée de trois mois.

**M. HALBOUT** informe **M. BOUBY** qu'il a lui-même, en parallèle, alerté le Comité de Gouvernement de l'Université sur ce même point. Il a expliqué à la Présidence et aux Directeurs de composante de l'ex Université Montpellier 1 qu'il n'était pas possible à la Faculté des Sciences de constituer des stocks de produits périssables. Pour certains TP, il faut disposer d'animaux, de plantes, ...

**M. HALBOUT** précise qu'un engagement a été pris par l'Agence Comptable et la Direction des Affaires Financières : le fonctionnement comptable doit rester inchangé par rapport à la pratique de l'ex Université Montpellier 2.

**M. BOUBY** rappelle qu'il y a encore des services communs comme celui de la verrerie qui est utilisé quotidiennement et qui n'a aujourd'hui encore, toujours pas de ligne budgétaire. Il ne peut donc pas se faire rémunérer par les structures internes faisant appel à ses services. **M. BOUBY** explique que depuis qu'il a passé commande en janvier, il n'a aucune facture parce qu'ils ne peuvent pas l'engager !

**Mme VILLANUEVA-THERON** explique que la mise en œuvre du dispositif de facturation interne est prévue pour début juillet ...

**M. HALBOUT** rappelle qu'il a fait remonter cette alerte car, en plus de la verrerie, cela concerne l'ensemble des services communs qui dépendent des ex CTE et qui ont dorénavant vocation à être rattachés aux Départements scientifiques.

Toutefois, **M. HALBOUT** ajoute que des solutions temporaires seront proposées avant la mise en place des Départements scientifiques.

**M. GUEVELLOU** indique qu'il a pris bonne note de la remarque de **M. BOUBY** concernant la fermeture de Sifac. Mais, il n'a pas de réponse précise à lui apporter. Néanmoins, **M. GUEVELLOU** rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'architecture comptable telle qu'elle est connue actuellement au sein des établissements publics, disparaîtra et sera remplacée par un nouveau schéma financier et comptable qui est celui de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

A cet effet, **M. GUEVELLOU** explique que dans quelques semaines, les gestionnaires « *entendront et découvriront* » les acronymes Autorisations d'Engagement (AE) et de Crédits de Paiement (CP). Il le rappelle, cette nouvelle organisation doit se mettre en place en janvier 2016 mais, il rassure l'Auditoire en précisant que la Faculté a obtenu des garanties sur le fait qu'elle puisse encore conserver Sifac tel qu'il est utilisé ce jour par l'ensemble des gestionnaires au sein des services et Département d'enseignement.

**M. GUEVELLOU** précise qu'il reviendra devant le Conseil en octobre prochain pour présenter plus précisément, le dispositif GBCP.

**M. BOUBY** alerte **M. GUEVELLOU** sur le fait que les gestionnaires ont déjà été formés lors de la mise en place de Sifac, il y a à peine deux ou trois ans !

**M. GUEVELLOU** indique que cette nouvelle nomenclature est très récente même si le décret d'application date de novembre 2012 ... Des formations auront bien évidemment lieu très rapidement : l'ensemble des gestionnaires seront avertis prochainement.

**M. GUEVELLOU** ajoute que l'ensemble des Responsables administratifs de l'Université de Montpellier ont très fortement insisté auprès du Directeur Général des Services, sur le fait de pouvoir conserver l'outil Sifac durant l'année 2016.

Pour **M. BOUBY**, « *il s'agit d'une bonne nouvelle !* »

**M. IMBERT** souhaite intervenir au sujet des Dépenses. Il considère que c'est une bonne chose que la composante ait dépensé la totalité de son enveloppe. Pour autant, cela ne signifie pas que la Faculté n'a pas besoin de plus de moyens !

**M. HALBOUT** confirme en précisant que cela démontre clairement nous ne pourrions pas fonctionner avec moins !

Concernant l'aménagement paysager du campus, **M. GODELLE** souhaite citer l'exemple de l'Université d'Orsay dont les bâtiments sont répartis au sein d'un grand parc. Des agents s'occupant de ce campus, ont réussi à obtenir une collection remarquable d'érables tout en le faisant visiter comme un jardin botanique.

**M. GODELLE** insiste sur la chance dont bénéficie Montpellier grâce à son climat méditerranéen : « *Nous pouvons ainsi avoir des plantes d'une grande diversité pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'utiliser beaucoup d'arrosage et qui fleurissent tout au long de l'année !* »

Pour **M. GODELLE**, l'aménagement intérieur prévu dans le cadre du Plan Campus serait l'occasion de disposer de quelque chose de très beau et qui plus est, de pédagogique ...

**M. HALBOUT** explique qu'il a eu l'assurance, dans le cadre de ce Plan Campus, que les moyens acquittés pour l'aménagement paysager, permettront de mener à bien de très belles opérations.

**M. GOBELLE** incite **M. HALBOUT** à consulter l'Université d'Orsay qui compte des compétences reconnues dans ce domaine.

**M. HALBOUT** prend note des propos de **M. GODELLE** et l'informe qu'il présentera un focus sur le Plan Campus à la rentrée 2015 pour appréhender et définir très concrètement le travail à effectuer sur ce dossier, sachant qu'en parallèle, il faut continuer à poursuivre la construction de deux bâtiments.

**M. HALBOUT** propose d'avancer la présentation et de passer au Tableau de bord de la Faculté « TAF » et plus précisément, sur la partie relative aux indicateurs étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il rappelle que ces statistiques sont collectées par le service du Pilotage de la Faculté des Sciences.

**M. GODELLE** s'interroge sur l'origine de la baisse d'étudiants en Masters ; cette dernière étant assez importante par rapport aux années précédentes.

**M. HALBOUT** explique qu'il y a des logiques comptables. En d'autres termes et jusqu'à présent, les étudiants qui suivaient des Masters co-diplômants étaient inscrits deux fois et donc comptabilisés à deux reprises. Il n'y a donc pas en réalité de baisse significative du nombre d'étudiants.

**M. HALBOUT** considère que pour les Masters, « *nous tendons vers une réalité des chiffres.* »

**M. GODELLE** note une progression régulière pour les Licences, ce qui correspond davantage à son sens, à la réalité. Il se demande si cette tendance va perdurer et s'il s'agit d'une tendance démographique.

**M. HALBOUT** précise que deux points sont réalisés chaque année et il pense que la tendance va effectivement se poursuivre.

**M. IMBERT** note qu'il y a assurément une tendance démographique. Il se demande si une prospective a été réalisée au niveau de la Faculté des Sciences pour gérer cet afflux d'étudiants et quelles en seraient les conséquences ?

**M. HALBOUT** répond que depuis le passage aux Compétences Elargies, le ministère, le ministère attribue une datation aux Universités, « *qui, ensuite, en font ce qu'elles veulent.* » Pour cette raison, l'administration centrale n'affecte plus de poste. Concernant l'Université de Montpellier, « *nous sommes en attente de la dotation Fioraso.* » La Faculté a déjà bénéficié de postes en supplément dont une partie a servi à pérenniser des emplois administratifs et, une autre, à recruter des enseignants - plusieurs postes de Prag ont été ouverts et un poste de Maître de Conférences a pu être régularisé -. La Faculté continuera à formuler des demandes dans ce sens : la priorité de la campagne d'emplois Prag, telle qu'elle a été affichée en 2015, était d'ouvrir un poste en Langues.

L'autre point qui a été également défendu est l'adaptation à la diversité des flux des étudiants. « *Nous avons un public varié que nous allons devoir traiter de manière différenciée !* »

**M. BOUBY** et **M. FILHOL** trouvent que le nombre d'heures supplémentaires déclarées - qui est en moyenne de 46 heures - est catastrophique ! Cela signifie qu'actuellement, les enseignants croulent sous le travail alors même que le constat d'un surplus d'étudiants est attendu pour l'an prochain !

**M. BOUBY** indique qu'à la question « *comment va-t-on pouvoir dégager des heures pour pouvoir assumer les enseignements ?* », le Département Chimie répond qu'il va falloir supprimer certaines parties de TP en L1. Dans quelques années, un tirage au sort pourrait même être institué ! Il est contre tout cela !

**M. BOUBY** note que le ministère ne donne plus de postes depuis les Responsabilités élargies mais, il doit attribuer un budget correspondant aux besoins des établissements universitaires, notamment en ce qui concerne le nombre de postes d'enseignants !

**M. BOUBY** pense qu'à un moment donné, il faudra réagir ! « *Quand les Enseignants chercheurs seront dépassés - ce qui est déjà le cas pour certains d'entre eux -, il faudra faire quelque chose ! Obtenir de la main d'œuvre est nécessaire pour pouvoir assumer ce nombre d'heures ! On arrive à un stade où ceux qui sont investis au maximum dans l'Enseignement n'en peuvent plus !* »

**M. BOUBY** fait part des difficultés rencontrées pour trouver des responsables pour de « grosses » UE au sein du Département Chimie. Le Directeur de la Faculté a presque dû imposer une personne pour prendre cette responsabilité : c'est infernal !

**M. BOUBY** explique que depuis plusieurs années, les enseignants les plus motivés réalisent trop de missions administratives qu'ils ne peuvent et ne veulent plus accomplir !

**M. HALBOUT** ajoute qu'il connaît une situation similaire, où personne ne voulait reprendre la responsabilité du PPE...

**M. BOUBY** précise que lui aussi travaille pour l'Enseignement et ajoute que « *si nous n'avons pas des enseignants pleinement motivés, nous faisons un travail de mauvaise qualité.* » Il objecte ainsi qu'alors, soit la courbe de réussite en Licences diminue, soit la Faculté baissera son niveau pour pouvoir faire en sorte que la courbe continue d'augmenter...

**M. HALBOUT** répond que le second point ne correspond pas du à la politique de la Faculté des Sciences de Montpellier, telle qu'actuellement mise en œuvre ! Il rappelle qu'il faut s'adapter aux différents publics et pour cela, effectivement, il y a une charge de travail supplémentaire et qu'il faudrait des moyens complémentaires. Il ne faut pas cacher le fait que « *l'on accueille des publics qui n'ont pas les mêmes attentes.* » De ce point de vue, une réflexion sur la manière d'enseigner doit être menée parce que celle-ci doit évoluer. En effet, on ne travaille pas de la même manière aujourd'hui avec une classe d'âge à qui l'on donne le baccalauréat dans une très grande proportion.

**M. BOUBY** est convaincu par les propos de **M. HALBOUT** mais, note malgré tout qu'un manque de moyens perdure depuis trop longtemps...

**M. BOUBY** présente une piste donnée au Département Chimie qui permettrait de disposer d'une cartographie du nombre d'enseignements depuis la fusion. La charge des enseignements au sein l'ex UM1 était-elle équivalente à celle des formations de l'ex UM2 ? A cette question, il lui a été répondu qu'il s'agit de chiffres « secrets » dont il ne peut pas disposer.

Pour **M. BOUBY**, il est impératif de disposer d'une cartographie générale pour pouvoir réellement répartir le nombre de postes. Or, cette année, la campagne d'emplois a été réalisée sans qu'une réunion n'ait eu lieu au préalable comme cela était réalisé au sein de l'ex UM2. De plus, les différents Départements d'enseignement n'ont pas été associés.

**M. HALBOUT** indique qu'il n'y a pas encore eu de réunion relative aux campagnes d'emplois. Il est donc indispensable que les Départements dans leur rapport d'activité, affichent aujourd'hui même, leurs besoins.

**M. BOUBY** demande s'il y aura des réunions comme cela se faisait avec l'ex UM2 qui avait au demeurant, le mérite de rassembler l'ensemble des acteurs concernés.

**M. HALBOUT** suggère d'attendre ; pour l'instant il n'y a pas eu de réunions mais, elles devraient intervenir.

**M. BOUBY** se doute que cela sera différent cette année...

**M. HALBOUT** explique, concernant les campagnes d'emplois, que « *nous sommes dans la même configuration qu'avant.* » Il est normal que les communautés fassent remonter leurs besoins et c'est ce qui va être présenté dans les rapports d'activité des Département d'enseignement de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** sera quand même un peu plus vigilant sur ce qui va être effectué avec les partenaires de l'ex UM1 : ces composantes n'ont pas toutes les mêmes surcharges de travail qu'à l'ex UM2 mais ... bénéficient d'un rapport d'heures par enseignant, beaucoup plus faible qu'au sein de la Faculté des Sciences. **M. HALBOUT** sera opposé au fait de s'aligner sur ce modèle - amphithéâtres importants, pas de TP, ... -.

**M. HALBOUT** propose de poursuivre la présentation du rapport d'activité et invite **Mme VASINA**, emploi Etudiant au sein du service des Licences à présenter ses missions.

**Mme VASINA** se présente puis projette et commente son diaporama - *cf. Annexe 4* -.

**M. HALBOUT** remercie **M. GUEVELLOU** et à travers lui, les services administratifs de la Faculté des Sciences qui font en sorte que tout se passe bien durant l'année universitaire ! Par ailleurs, il insiste sur le fait que les dysfonctionnements constatés, doivent être portés à la connaissance de la Direction.

**M. HOFFMANN** indique que les enseignants qui font remonter des dossiers de fraude n'ont jamais de retour. Il pense qu'il serait bien de leur indiquer que leur demande a bien été prise en considération.

**M. GUEVELLOU** ne comprend pas cette remarque et précise que cela est au contraire effectué : il s'y astreint personnellement !

**M. HALBOUT** ajoute qu'une Commission d'instruction a été créée. A l'issue de celle-ci, la décision qui a été prise est obligatoirement communiquée à l'ensemble des parties concernées.

**M. GUEVELLOU** propose à **M. HOFFMANN** de le rencontrer personnellement afin qu'il lui explique le processus.

**M. HALBOUT** remercie **M. VASINA** pour sa présentation.

**M. HALBOUT** propose aux Conseillers de poursuivre la discussion sur le rapport d'activité.

Concernant la gestion du Planning, **M. LE GUENNEC** aimerait que les Responsables de parcours réalisent « *qu'il y a des zones où les salles sont vides et d'autres où elles sont particulièrement pleines !* »

**M. HALBOUT** note qu'il y a effectivement des « *creux* » en matinée, le midi et en soirée et qu'il n'est pas toujours possible de s'adapter aux contraintes de chacun : il faut accueillir les étudiants dans toutes les salles de cours ! D'où la proposition qui a été initiée il y a deux ans : faire une « *pré-répartition* » des salles et demander aux Responsables de formation de s'adapter avec un volant de locaux mis à disposition.

Par ailleurs, **M. LE GUENNEC** fait remarquer que certaines personnes oublient de signaler l'annulation des occupations de salles de cours ; cela peut mettre en difficulté le service Planning de la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, il est indispensable de faire remonter ces informations.

**M. HALBOUT** termine la présentation du rapport d'activité par le Livret de l'étudiant qui est la grande nouveauté de cette année universitaire 2015-2016 !

**M. GUEVELLOU** explique qu'il est très heureux de présenter cette première version du Livret de l'étudiant de la Faculté des Sciences de Montpellier, d'autant plus que ce document est issu d'une réflexion qui a permis d'associer l'ensemble des services administratifs. Il remercie ses équipes pour ce superbe travail ! Le document est en ligne via le site web FdS depuis le 6 juillet dernier. Celui-ci présente les services de la Faculté et répond aux questions que se posent ou pourraient se poser les étudiants qui s'inscrivent au sein de la composante. Les informations « *pratiques* » qui y sont données sont essentielles pour mener à bien une scolarité universitaire au sein de cette « *vaste composante* » !

**M. GUEVELLOU** remercie très chaleureusement **Mme GAUCERAND** qui a assuré la mise en page de ce document.

**M. GUEVELLOU** invite le Conseil à consulter cette première version qui sera dorénavant et annuellement mise à jour.

**M. HALBOUT** projette le Livret de l'étudiant 2015-2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier - *cf. Annexe 5* -.

**M. BOUBY** demande à quel moment ce document sera distribué.

**M. GUEVELLOU** lui répond qu'il est actuellement mis en en ligne et qu'il le demeurera, pour le moment, exclusivement sous une forme dématérialisée.

Pour **M. BOUBY**, il est nécessaire qu'il soit accessible avant les inscriptions de la nouvelle année universitaire.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** invite les Directeurs de Département présents à le rejoindre et présenter leur rapport d'activité.

## e. Rapport d'activité des départements d'enseignement de la Faculté des Sciences

### e.1. Département Biologie-Ecologie

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. GODELLE**, Directeur du Département.

**M. GODELLE** rappelle qu'il est Directeur du Département depuis seulement trois mois. Sa présentation débutera par un bilan relatif aux personnels Biats et se poursuivra par l'analyse de la charge de travail ainsi que la démographie des enseignants chercheurs ; ce descriptif permettant d'en déduire un plan de recrutement sur les dix années à venir. Ce rapport s'achève par une présentation relative à la Pédagogie et des propositions ciblées pour les cursus de Première année - *cf. Annexe 5* -.

**M. HALBOUT** note que les bilans présentés par l'ensemble des Départements font part d'un certain nombre de remarques récurrentes qui devraient permettre de faire un état précis des demandes de moyens. Ainsi, il va commencer à les recenser de manière globalisée pendant les vacances estivales.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il a bien pris note de l'ensemble de ces demandes durant les Assemblées générales de Département.

### e.2. Département Biologie : Mécanismes du Vivant

**M. HALBOUT** invite **M. TOURAINE**, Directeur du Département.

**M. TOURAINE** présente le bilan de son Département pour l'année universitaire 2014-2015 - *cf. Annexe 6* -.

**M. BOUBY** souhaite compléter les propos de **M. TOURAINE** concernant la surcharge de travail des enseignants impactant la qualité de leur recherche mais aussi de leurs enseignements.

**M. TOURAINE** approuve cette remarque.

**M. HALBOUT** revient sur la présentation de **M. TOURAINE** et rappelle qu'il n'est pas souhaitable qu'une formation repose sur des seuls vacataires.

**M. TOURAINE** précise que ces derniers interviennent effectivement parce qu'ils amènent un « véritable plus » à la Formation.

**M. BOUBY** ajoute qu'il est néanmoins délicat que ces derniers se substituent aux enseignants statutaires.

**M. TOURAINE** et **M. HALBOUT** approuvent cette remarque.

En l'absence de nouvelle observation, **M. HALBOUT** propose de passer au rapport d'activité suivant.

### e.3. Département Chimie

**M. HALBOUT** invite **M. FILHOL**, Directeur du Département.

**M. FILHOL** commente la diapositive diffusée aux conseillers - *cf. Annexe 7* -.

A l'issue de cette présentation, **M. BOUBY** demande la parole pour rappeler qu'il y a une promesse d'ouverture de concours d'un poste de catégorie B pour le secrétariat du Département Chimie. Il espère que celle-ci sera tenue !

Concernant la mise en place de la halle technologie, **M. BOUBY** rappelle que cela signifie qu'il faut des techniciens compétents qui puissent recevoir « *correctement* » le public. Pour cela, il faut anticiper cette opération et obtenir des moyens, notamment de catégorie A. Le Département dispose déjà de deux agents de catégorie B qui sont au demeurant, très compétents ! Néanmoins, il est hors de question qu'une salle de technologie puisse être tenue par les seuls agents de catégories C ou B, sans la présence d'un enseignant !

**M. BOUBY** rappelle qu'il est lui-même catégorie C mais qu'il ne vise pas ce poste-là. Il souhaite que tout soit correct...

**M. FILHOL** rejoint les propos de **M. BOUBY** et ajoute qu'il faudra disposer d'une compétence plus importante pour assurer la gestion d'un tel matériel technologique.

**M. BOUBY** ajoute que cela représente une mutualisation d'un matériel très technique et de très haut niveau.

**M. HALBOUT** note ces remarques et indique qu'il faudra effectivement accompagner ce projet d'ampleur importante.

**M. HALBOUT** rappelle que la priorité, pour le Département de Chimie, réside dans l'ouverture du poste de secrétariat. Il a par ailleurs affirmé la volonté d'ouvrir deux postes de Techniciens RF gestionnaires au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier et il faudra continuer à ouvrir des postes correspondants aux nouvelles contraintes et qualifications. Enfin, au sein des Départements d'enseignement, trois collègues ont pu profiter d'une liste d'aptitude cette année !

**M. BOUBY** informe l'Assemblée qu'à la rentrée universitaire 2017, il y aura un départ à la retraite d'un technicien. Il espère que ce poste sera remplacé...

#### e.4. Département Des Langues

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. GASCA** qui représente **Mme HEAPS**, Directrice du Département.

**M. GASCA** présente le bilan annuel du Département des Langues - *cf. Annexe 7* -.

**M. HALBOUT** rappelle que parmi les priorités affichées par la Faculté des Sciences, demeure l'obtention d'un poste de Prag en Anglais.

**M. HALBOUT** reprend les propos de **M. GASCA** concernant les contraintes relatives aux vacataires d'enseignement et ajoute que « *le problème de pénurie* » impactera également l'ensemble des Départements.

**M. IMBERT** demande si des ateliers de conversation sont prévus tout en rappelant que la grande difficulté est de décomplexer les étudiants afin qu'ils parlent véritablement Anglais.

**M. GASCA** répond que la mise en place d'ateliers de conversation est effectivement envisagée par le Département des Langues.

**M. IMBERT** rappelle qu'au sein du Département BE ont été mises en place, des sorties de terrain en langue anglaise.

**M. GASCA** ajoute que des sorties étaient effectuées par un géologue anglais. Sur d'autres sorties de terrain - où il y a déjà un grand nombre d'informations -, il est difficile de parler exclusivement anglais. Il est donc nécessaire d'organiser et de penser en amont ces sorties et pourquoi pas ajouter la rédaction de rapports de stage dans cette langue ...

#### e.5. Département EEA

**M. HALBOUT** invite **M. LE CLEZIO**, représentant de **M. DESPAUX**, Directeur du Département à présenter le rapport d'activité - *cf. Annexe 8* -.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au Département Informatique.

#### e.6. Département Informatique

**M. HALBOUT** présente **M. DURAND**, Directeur du Département tout en précisant que son mandat s'achève fin juillet.

Avant de débiter sa présentation, **M. DURAND** souhaite présenter **M. DONY** qui prendra ses nouvelles fonctions en qualité de Directeur le 1<sup>er</sup> août prochain.

**M. DURAND**, présente le rapport d'activité du Département Informatique - *cf. Annexe 9* -.

**M. HALBOUT** remercie l'ensemble des Directeurs pour la présentation de leurs rapports d'activité.

**M. HALBOUT** précise que des Directeurs de Département n'ont pas pu être présents à ce Conseil. Il a donc mis en ligne les rapports d'activité ainsi que le bilan des visites au sein de ces départements.

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'il rencontrera le Département Informatique avec la nouvelle équipe de Direction à la rentrée.

#### 4 QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de nouvelle question, **M. HALBOUT** clôt la séance.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que la prochaine séance interviendra le 2 septembre 2015.

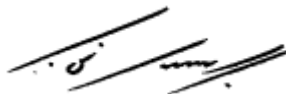
La **12<sup>ème</sup> séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 12h35**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND